

Modèles de déclaration des données de référence relative à la convention de traitement automatique des pièces en euros en vue de leur remise en circulation auprès du public ou de leur versement à la Banque de France

L'opérateur peut être assimilé à un siège social et ses implantations à ses établissements secondaires. Les rubriques concernant les opérateurs et leurs implantations sont complétées à partir des modèles ci-après. Une déclaration annuelle (avant fin janvier pour l'année N-1) est nécessaire pour l'opérateur et chacune de ses implantations.

La déclaration opérateur (ou Fiche opérateur) comporte les rubriques suivantes :

- L'état civil :

- « Raison sociale » : nom usuel de l'opérateur ; en cas de sigle, indiquer le nom développé, suivi du sigle entre parenthèses.
- « N° SIREN » : indiquer le numéro d'immatriculation au registre du commerce.
- « Adresse, code postal, ville » : coordonnées du siège social de l'opérateur.

- Les points de contact opérateur :

- « Contact national » : interlocuteur de la Supervision du recyclage externe pour la mise en œuvre de la convention au niveau national.
- « Destinataire du rapport » : interlocuteur de la Supervision du recyclage externe pour la réception des rapports de mission de contrôle sur place.

Pour chacun de ces points de contact sont attendus les renseignements suivants :

- « Nom, prénom » : renseigner la civilité (« M/Mme ») avant d'inscrire le nom et le prénom du point de contact.
- « Fonction » : indiquer la fonction ou le nom du service du point de contact.
- « Téléphone, e-mail, télécopie » : compléter ces rubriques permettant de joindre le point de contact.

La déclaration implantation (ou Fiche implantation) comporte les rubriques suivantes :

- L'état civil :

- « Libellé de l'implantation » : dénomination donnée à l'implantation.
- « Adresse, code postal, ville » : coordonnées de l'implantation.
- « Jour de fermeture hebdomadaire » : préciser le jour de fermeture en dehors du week-end.

- Le point de contact de l'implantation : interlocuteur de la Supervision du recyclage externe pour la mise en œuvre de la convention dans l'implantation considérée.

- « Nom, prénom » : renseigner la civilité (« M/Mme ») avant d'inscrire le nom et le prénom du point de contact.
- « Fonction » : indiquer la fonction ou le nom du service du point de contact.
- « Téléphone, E-mail, télécopie » : compléter ces rubriques permettant de joindre le point de contact.

- L'activité :

- « Type de convention » : nature de la convention de recyclage signée avec la Banque de France.
- « Date de début d'activité » : date de début de l'activité de recyclage.

- La liste des équipements de l'implantation :

- Les équipements concernés peuvent être classés en 3 catégories :
 1. Les machines capables d'effectuer tout ou partie des opérations de traitement automatique des monnaies métalliques (tri par dénomination, comptage et authentification des pièces) : trieuses, valorisatrices authentifiantes, etc.
 2. Les machines capables de conditionner les pièces en rouleaux : encartoucheuses uniquement (donc à l'exception des équipements utilisés pour le conditionnement de niveau supérieur : fours, gaufreuses, etc.).
 3. Les machines capables de réaliser à la fois les opérations de traitement et de conditionnement.
- Les données à déclarer sont :
 - « Nom machine » : pour remplir cette rubrique, rapprochez-vous de votre gestionnaire à la Banque de France en lui transmettant le modèle de votre machine ainsi que la version du logiciel afin que vous soit communiqué un numéro d'identifiant.
 - « Numéro de série » : numéro d'immatriculation usine qui figure sur chaque machine (Exemple : 030300FR000528).
 - Uniquement pour les équipements utilisés hors processus de recyclage :
 - « Catégorie » : encartoucheuses notamment.
 - « Fabricant » : à indiquer en toutes lettres (Exemple : SCAN COIN).
 - « Nom machine » (Exemple : LAC 16 HR).
 - « Version logiciel » : il s'agit du numéro de la version du logiciel de l'équipement.
 - « Numéro série » : il s'agit du numéro d'immatriculation usine qui figure sur chaque machine (Exemple : 030300FR000528).

Déclaration Opérateur

Accueil > **Rapports**

Choix du rapport

DAF : REFERENCE

Données de référence

MODIFIER



OPERATEUR : 3258962540000 SOCIETE TEST

MODIFIER

Période : 2023-06

MODIFIER

RAPPORT

HISTORIQUE DES IMPORTS

Rapport : REFERENCE (Période : 2023-06) - ETCIV_PDC_OP - État civil opérateur



Section ID ETCIVOP

Téléphone opérateur	
Numéro et Nom de la voie*	
Complément 1	
Complément 2	
Code Postal*	
Ville*	
Complément d'adresse	
Code commune*	

Rapport : REFERENCE (Période : 2023-06) - ETCIV_PDC_OP - Points de contact opérateur - Contact national



row 1 of 1 rows	
Section ID	PDCOP1
Contact pour*	PIECES ▾
Hiérarchie*	TITULAIRE ▾
Civilité contact national*	MME ▾
Nom contact national*	<input type="text"/>
Prénom contact national*	<input type="text"/>
Fonction contact national*	<input type="text"/>
Email*	<input type="text"/>
Téléphone contact national*	<input type="text"/>
Télécopie contact national	<input type="text"/>

Rapport : REFERENCE (Période : 2023-06) - ETCIV_PDC_OP - Points de contact opérateur - Destinataire du rapport



row 1 of 1 rows	
Section ID	PDCOP2
Contact pour*	PIECES ▾
Civilité destinataire du rapport*	MME ▾
Nom destinataire du rapport*	<input type="text"/>
Prénom destinataire du rapport*	<input type="text"/>
Fonction destinataire du rapport*	<input type="text"/>
Email*	<input type="text"/>
Téléphone destinataire du rapport*	<input type="text"/>
Télécopie destinataire du rapport	<input type="text"/>

Déclaration Implantation

Accueil > Rapports

Choix du rapport

DAF : REFERENCE

Données de référence

MODIFIER



OPERATEUR : 3258962540000 SOCIETE TEST

MODIFIER

Période : 2023-06

MODIFIER

RAPPORT

HISTORIQUE DES IMPORTS

Rapport : REFERENCE (Période : 2023-06) - ETCIV_PDC_IM_AUT - État civil - Autres



Section ID ETCIVIMAUT

Libellé Implantation	
Jour de fermeture hebdomadaire	▼
Numéro et Nom de la voie	
Complément 1	
Complément 2	
Code Postal	
Ville	
Code commune*	

Rapport : REFERENCE (Période : 2023-06) - ETCIV_PDC_IM_AUT - Point de contact Implantation



row 1 of 0 rows	
Section ID	PDCIM2
Contact pour*	<input type="text"/>
Hiérarchie*	<input type="text"/>
Civilité contact local	<input type="text"/>
Nom contact local	<input type="text"/>
Prénom contact local	<input type="text"/>
Fonction contact local*	<input type="text"/>
Email contact local	<input type="text"/>
Téléphone contact local*	<input type="text"/>
Télécopie contact local*	<input type="text"/>

Rapport : REFERENCE (Période : 2023-06) - ACTP - Activité - Pièces



row 1 of 0 rows	
Section ID	ACTP
Type de convention*	<input type="text"/>
Date de début d'activité*	<input type="text"/>
Date de suspension d'activité	<input type="text"/>
Date de fin d'activité	<input type="text"/>

Rapport : REFERENCE (Période : 2023-06) - EQUIP_PIECE - Équipement utilisé dans le processus de recyclage



row 1 of 0 rows	
Section ID	EPR
Nom machine*	<input type="text"/>
Numéro de série*	<input type="text"/>

Rapport : REFERENCE (Période : 2023-06) - EQUIP_PIECE - Équipement utilisé hors processus de recyclage




row 1 of 0 rows	
Section ID	EPHR
Catégorie*	
Fabricant*	
Nom machine*	
Version logiciel	
Numéro de série	

Modèle de déclaration des données statistiques relative à la convention de traitement automatique des pièces en euros en vue de leur remise en circulation auprès du public ou de leur versement à la Banque de France

Le formulaire de déclaration sur le portail Onegate et les libellés mis à jour en 2023 :

Choix du rapport



DAF : OPERATION Données opérationnelles **MODIFIER**


 OPERATEUR : 51202365900025 SOCIETE TEST **MODIFIER**

Période : 2023-06 **MODIFIER**

RAPPORT HISTORIQUE DES IMPORTS

Rapport : OPERATION (Période : 2023-06) - STATS_TRAIT_PIECES_S - Statistiques de traitement des Pièces S

Section ID : STATS8

Catégorie	2	1	0,5	0,2	0,1	0,05	0,02	0,01
Nombre de pièces reçues y compris celles reçues de la Banque de France (en nombre, à l'unité)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de pièces traitées automatiquement (en nombre, à l'unité)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- Dont nombre de pièces en euros classées comme authentiques (en nombre, à l'unité)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- Dont nombre de pièces en euros classées comme présumées fausses et/ou impropres à la circulation (en nombre, à l'unité)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Stock fin de période de pièces authentiques (en nombre, à l'unité)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

5 sur 5 lignes avec 9 colonnes 5 lignes: Lignes/Page 10 ▾

En application de la convention de traitement des monnaies métalliques, 5 catégories de données statistiques sont attendues :

- Nombre de pièces reçues y compris celles reçues de la Banque de France (en nombre, à l'unité)
- Nombre de pièces traitées automatiquement (en nombre, à l'unité)
 - Dont nombre de pièces en euros classées comme authentiques (en nombre, à l'unité)
 - Dont nombre de pièces en euros classifiées comme présumées fausses et/ou impropres à la circulation (en nombre, à l'unité)
- Stock fin de période de pièces authentiques (en nombre, à l'unité)

Tous les champs sont obligatoires. En outre, un contrôle a été mis en place de telle sorte que le nombre de pièces traitées automatiquement doit être égal à la somme des pièces classées comme authentiques et des pièces classées comme présumées fausses.

Précisions concernant les données statistiques attendues

- Pièces reçues y compris celles reçues de la Banque de France : pièces entrées dans l'implantation quelle que soit leur provenance (clientèle, Banque de France, autre implantation, autre opérateur, etc.).
- Pièces traitées automatiquement : pièces ayant fait l'objet d'opération de traitement automatique (i.e. tri par dénomination, comptage et authentification) dans l'implantation
- Pièces en euros classées comme authentiques : pièces classifiées comme authentiques et aptes à être remises en circulation à l'issue des opérations de traitement automatique.
- Pièces en euros classifiées comme présumées fausses et/ou impropres à la circulation : pièces rejetées à l'issue des opérations de traitement automatique détectées durant le mois considéré.
- Stock fin de période de pièces authentiques : pièces classifiées comme authentiques à l'issue des opérations de traitement automatique non remises en circulation, ni versées à la Banque de France.

Périodicité et périmètre de déclaration

Ces données statistiques doivent être déclarées de façon :

- Mensuelle, par implantation et avant la fin du mois suivant celui considéré pour les opérateurs prestataires à titre principal (notamment Transporteurs de fonds), pour La Poste et les caisses centrales d'établissements de crédit et assimilés.
En conséquence, en février de l'année N, vous devrez nous déclarer les statistiques mensuelles du mois de janvier de l'année N par chaque implantation.
- Semestrielle, au niveau national et au plus tard un mois après la période de déclaration concernée, pour les autres opérateurs.
En conséquence :

- En juillet de l'année N, vous devrez nous déclarer les statistiques globales du 1er semestre de l'année N.
- En janvier de l'année N+1, vous devrez nous déclarer les statistiques globales du 2nd semestre de l'année N.

Les statistiques globales correspondent à la somme des données statistiques mensuelles pour le semestre concerné et sur l'ensemble de vos implantations.

La Banque de France dispose d'un applicatif permettant un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « GOLFI » dont la finalité est de gérer les données et les informations des opérateurs fiduciaires ayant signé une convention avec elle et les missions de contrôle.

Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Les destinataires des données à caractère personnel traitées, sont, à raison de leurs attributions respectives, les unités de la Banque de France en charge de la mise en œuvre de la convention.

Les droits d'accès et de rectification, prévus par les articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exercent auprès du Directeur des Activités Fiduciaires, par courrier à l'adresse suivante :

Banque de France
DGMP - DAF - PCAF
1434 - PLC
75049 Paris Cedex 01